

Le 23 juin 2011

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Observatoire de l'épargne réglementée Rapport annuel 2010

M. Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France et président de l'Observatoire de l'épargne réglementée, a remis son deuxième rapport annuel¹ à Madame Christine Lagarde, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, à Monsieur Gérard Larcher, président du Sénat et à Monsieur Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale. Ce rapport décrit l'évolution de l'épargne réglementée et de sa détention en 2010 et présente les actions menées en faveur de l'accessibilité bancaire, deux ans après la mise en place de la réforme de la distribution du livret A :

La collecte des livrets A s'est fortement accrue, le taux de croissance annuel des encours atteignant 5,4% fin 2010 et 8,4 % à fin avril 2011. Le taux de rémunération du livret A a été porté à 1,75 % en août 2010 et à 2% en février 2011.

Le livret A demeure le produit d'épargne le plus populaire auprès des ménages, avec 60,2 millions de livrets détenus au 31 décembre 2010 et un taux de détention de 91,5% (niveau tenant compte de la multidétention de livrets par certains ménages, qui devra continuer à être corrigée). Le rapport révèle que le nombre des possesseurs de livrets A de moins de 25 ans a fortement augmenté depuis deux ans : il s'élevait à plus de 16 millions fin 2010 alors qu'il était de moins de 10 millions fin 2008.

Le financement du logement social continue de se développer. Les encours de livrets A et LDD centralisés par le fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations s'établissent à 171,4 milliards d'euros à la fin 2010, contre 169 un an auparavant. En 2010, sur un montant total de 17,4 milliards d'euros de prêts signés, plus de 90% étaient consacrés au financement direct du logement social et de la politique de la ville.

Les crédits aux PME ont nettement augmenté. Les encours de prêts accordés aux PME par les banques collectant l'épargne réglementée ont fortement augmenté au cours de l'année 2010 (+ 4,6 %) et se sont établis à 227,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Les banques respectent toutes les obligations légales d'emploi de l'épargne réglementée en faveur des PME.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Conformément à l'article L.221-9 du Code monétaire et financier.

L'accessibilité bancaire s'améliore, comme en témoignent la forte hausse des recours au droit au compte et le développement du microcrédit :

- Les recours au droit au compte sont en hausse régulière. Le nombre des désignations d'établissements de crédit par la Banque de France dans le cadre de cette procédure a régulièrement augmenté, passant du millier en 1988 à 10 000 en 2001 et 35 700 en 2010.
- Le microcrédit personnel se développe. Comme il s'y était engagé, le secteur bancaire développe, en relation et avec le concours des organismes associatifs, le microcrédit personnel accompagné, qui permet l'accès au crédit à des personnes à faibles revenus.

Le rapport annuel de l'Observatoire de l'épargne réglementée est disponible en version électronique sur le site de la Banque de France : http://www.banque-france.fr

Service de presse de la Banque de France 01 42 92 39 00